



## **Faits saillants du rapport financier 2023**

**Ville de Portneuf**

**Le 15 octobre 2024**

En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T- 11.001), c'est avec fierté que je me fais le porte-parole du conseil municipal afin de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 9 septembre 2024. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de l'attention et de la rigueur portées à la gestion des finances municipales. Les résultats financiers et certaines décisions financières prises en 2023 témoignent du fait que la Ville prône, à tous ses échelons, une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal en changement. L'équipe en place met tout en œuvre, afin de maintenir une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont l'objectif ultime est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux offerts aux citoyens.

Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont disponibles sur le site Internet de la Ville ([www.villedeportneuf.com](http://www.villedeportneuf.com)), sous les onglets Ma Ville / Finances.

## LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2023 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 7 013 369 \$ et des charges de 7 238 836 \$. La Ville présente donc un déficit consolidé de l'exercice de 225 467 \$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale telle que l'amortissement, les revenus d'investissement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements, aux réserves financières et aux fonds réservés, la Ville obtient un excédent consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 265 795 \$.

## 1. EXPLICATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

| SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2023 |                   |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|
| Revenus de fonctionnement                                    | 6 655 509 \$      |
| Dépenses de fonctionnement                                   | (7 238 836 \$)    |
| Amortissement des immobilisations                            | 1 890 562 \$      |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement     | 0 \$              |
| Remboursement de la dette à long terme                       | (1 040 615 \$)    |
| Affectations et autres éléments de conciliation              | 42 246 \$         |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales | <b>265 795 \$</b> |

Voici les principales explications concernant l'excédent de fonctionnement :

- *Revenus de taxation plus élevés que prévu*

Pour une autre année consécutive, les revenus provenant des droits de mutation ont été plus élevés que nos prévisions, ce qui démontre que nous avons fait preuve de prudence dans leur estimation. De plus, les mises à jour du rôle d'évaluation au cours de l'année ont également été plus élevés que prévu.

- *Plusieurs postes ont été vacants durant une bonne partie de l'année*

Au cours de l'année 2023, au moins deux postes que nous avons prévu combler l'ont été tardivement. De plus, deux employés ont quitté leur poste et n'ont pas été remplacé avant la fin de l'exercice. Bien que ces mouvements de personnel aient, malheureusement, eu des impacts négatifs sur le service aux citoyens, ils ont également généré un surplus budgétaire.

- *Obtention de subventions*

Certains travaux qui étaient prévus au budget 2023, notamment en matière de voirie et de mise à niveaux de bâtiments ont finalement fait l'objet d'une aide financière, ce qui a également pour effet de contribuer à la création d'un surplus pour l'exercice financier.

## 2. EXPLICATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2023 |                 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Actifs financiers                                                  | 7 095 377 \$    |
| Passifs                                                            | (17 570 063 \$) |
| Actifs financiers nets (Dette nette)                               | (10 474 686 \$) |
| Actifs non financiers                                              | 40 455 180 \$   |
| Excédent (Déficit) accumulé                                        | 29 980 494 \$   |

### *Actifs financiers :*

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures : FEPTU, TECQ, PIRL etc.

### *Passifs :*

Les passifs sont principalement constitués des dettes à long terme. Il est à noter que ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

Au courant de l'exercice financier 2023, il n'y a pas eu d'augmentation de la dette nette, la seule variation du solde, étant dû aux remboursements en capital effectués.

### *Actifs non financiers :*

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

## 3. VARIATION DES SURPLUS

Pour l'année 2023, l'administration municipale n'a pas eu recours à l'utilisation des excédents accumulés, que ce soit pour les activités de fonctionnement ou d'investissement.

Les soldes de ces différents excédents sont présentés au tableau suivant :

*Excédent (Déficit) accumulé consolidé :*

|                                                                     |           |                      |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement non affecté</b>                       |           | 815 756 \$           |
| <b>Excédent de fonctionnement affecté :</b>                         |           | 73 895 \$            |
| ○ Ville – Sinistre                                                  | 50 000 \$ |                      |
| ○ Ville – Pompe                                                     | 10 257 \$ |                      |
| ○ Ville - Remboursement dette                                       | 13 638 \$ |                      |
| <b>Réserves et fonds réservés :</b>                                 |           | 318 295 \$           |
| ○ Ville - Règlement 069 - Vidange des bassins                       | 37 419 \$ |                      |
| ○ Ville - Règlement 263 - Marina                                    | 57 907 \$ |                      |
| ○ Ville - Fonds de roulement                                        | 88 580 \$ |                      |
| ○ Ville - Solde disponible règlement d'emprunt fermé                | 97 189 \$ |                      |
| ○ Ville – Règlement 264 - Élections                                 | 37 200 \$ |                      |
| <b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>                    |           | (698 245 \$)         |
| <b>Financement des investissements en cours</b>                     |           | 81 701 \$            |
| <b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b> |           | 28 928 486 \$        |
| <b>Total - Excédent accumulé consolidé</b>                          |           | <b>29 519 888 \$</b> |

#### 4. TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. En 2023, les rémunérations et les allocations totales versées aux élus comprennent également la rémunération (10 510 \$) et les allocations (5 255 \$) versées par la MRC de Portneuf et la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, et ce, pour l'implication au sein du conseil d'administration et de divers comités de travail mis en place par ces organisations.

|                            | <b>Rémunération (excluant charges sociales)</b> | <b>Allocation de dépenses</b> |
|----------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------|
| Mario Alain, maire         | 27 551 \$                                       | 13 776 \$                     |
| Jean Monfet, conseiller    | 6 415 \$                                        | 3 208 \$                      |
| Marc Rivard, conseiller    | 6 415 \$                                        | 3 208 \$                      |
| Gérard Gilbert, conseiller | 6 415 \$                                        | 3 208 \$                      |
| Joëlle Genois, conseillère | 8 617 \$                                        | 4 309 \$                      |
| Gilles Bédard, conseiller  | 6 415 \$                                        | 3 208 \$                      |
| Diane Godin, conseillère   | 6 415 \$                                        | 3 208 \$                      |

## 5. CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2023 démontrent que la Ville a su, au cours de cet exercice, gérer avec rigueur et discernement les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent.

L'année 2023 se caractérise donc par la poursuite du travail accompli dans les dernières années et qui repose sur une approche collaborative entre les élus et l'équipe municipale, indispensable à une gestion efficiente et efficace.

À titre de maire, la présentation de ce rapport demeure une tribune privilégiée me permettant de remercier très sincèrement mes collègues du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et l'énergie déployés dans l'atteinte de nos objectifs et standards élevés en matière de gouvernance et d'administration publique.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville peut se targuer de prendre les moyens nécessaires afin de se doter d'une solide base administrative et financière sur laquelle construire son avenir !

Donné à Portneuf, ce 15e jour du mois d'octobre 2024.

Mario Alain, maire Ville de Portneuf